

**DÉCISION DU MAIRE
N°DM 2025-14**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE
BADMINTON POUR L'ACHAT DE POTEAUX ET DE FILETS**

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL20210129_02 du 29 janvier 2021 portant délégations du Conseil Municipal au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet et le montant,

Considérant la nécessité de remplacer les poteaux et filets de badminton du Centre Sportif Jacques Profit qui sont lourds, encombrants et difficilement maniables,

Considérant la récente affiliation de l'ASFT Badminton à la Fédération Française de Badminton,

Considérant l'appel à projets proposé par la Fédération Française de Badminton intitulé « Pack création de club » qui permet aux propriétaires d'équipements sportifs, en lien avec les associations sportives, d'obtenir une subvention à hauteur de 1 000€ pour l'achat de poteaux et de filets de badminton,

Considérant que la commune et l'association sportive ASFT Badminton remplissent les conditions nécessaires à l'octroi de cette subvention,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER une subvention auprès de la Fédération Française de Badminton dans le cadre du pack « création de club », pour un montant de 1 000€.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la convention tripartite entre la commune de Fontenay-Trésigny, l'ASFT Badminton et la Fédération Française de Badminton pour l'obtention d'une aide à la création et l'affiliation des clubs.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le maire à signer ladite convention.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du conseil municipal, notifiée et/ou publiée par voie électronique et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame la Comptable publique assignataire de Coulommiers
- Le service des Finances de la commune de Fontenay-Trésigny

Fait à Fontenay-Trésigny, le 20 mars 2025.

**Le Maire,
Patrick ROSSILLI**



CONVENTION D'AIDE **A LA CREATION ET L'AFFILIATION DES CLUBS**

La présente convention est établie entre :

La FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex

Représentée par son président **Franck LAURENT** et désignée sous le terme la « FFBaD »

Et

La Commune de FONTENAY-TRÉSIGNY,

Représentée par le Maire **M. Patrick ROSSILLI** et désignée sous le terme la « Collectivité » d'autre part,

Et

L'Association Sportive Fontenay-Trésigny Badminton, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé **26 avenue du Général de Gaulle, 77610 - FONTENAY-TRÉSIGNY**, représentée par **Mme. Julie BIENVENU** et désignée sous le terme le « Club »

Ci-après désigné individuellement ou collectivement la ou les « Partie(s) ».

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'octroi du pack « création de club » (ci-après le « pack ») pour soutenir la création de clubs de badminton et leur affiliation à la FFBaD.

L'attribution du pack repose sur un appel à projets réalisé par les propriétaires d'équipements sportifs en lien avec les associations sportives.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

La Fédération Française de Badminton :

La FFBaD s'engage à attribuer une aide financière de **1000 €** à la **Commune de FONTENAY-TRÉSIGNY**. Cette attribution financière est soumise à plusieurs conditions pour le club et la collectivité propriétaire de l'équipement (cf ci-dessous) qui s'engage à procéder, au bénéfice du Club, à son utilisation dans les conditions définies ci-après.

Cette aide financière est relative à :

- L'aide à l'achat de poteaux et filets :
 - o Celle-ci devra être utilisée obligatoirement pour l'achat d'un ensemble de poteaux et filet classé par la FFBaD dont la liste est en annexe 1 (<https://www.ffbad.org/equipements-classements-federaux>).

L'aide financière sera versée à la collectivité après vérification de l'ensemble des critères imposés pour la Collectivité et le Club détaillés ci-dessous, et sur présentation des factures correspondantes.

La Collectivité propriétaire de l'équipement :

Nom et adresse de l'équipement concerné : **Centre sportif Jacques Profit, 84 avenue de Verdun, 77610, Fontenay-Trésigny.**

Pour cette aide financière, la Collectivité s'engage à :

- Poteaux-filets : équiper l'ensemble des terrains de badminton du **Centre sportif Jacques Profit, 84 avenue de Verdun, 77610, Fontenay-Trésigny** de poteaux et filets au bénéfice du Club.
- Consulter le pôle équipement de la FFBaD pole.equipements@ffbad.org en amont pour :
 - Valider l'achat des poteaux-filets
- Fournir les factures des achats/prestations correspondants (après validation avec le pôle équipement de la FFBaD) à l'adresse : pole.relationsterritoires@ffbad.org
- Mettre à disposition du Club des créneaux (au minimum un créneau d'1h30 par semaine) au sein du **Centre sportif Jacques Profit, 84 avenue de Verdun, 77610, Fontenay-Trésigny**
 - o Dans la mesure du possible, la collectivité devra mettre à disposition du Club des créneaux en fonction de ses besoins et utilisation.
- Veiller à ce que le Club reste affilié à la FFBaD et y respecte ses règlements et statuts, au moins le temps de la présente convention. Elle est liée par une obligation de moyen.

En cas de perte de l'affiliation ou de non-respect des obligations fédérales, pour n'importe quelle cause y compris en cas de force majeure, pendant la durée de la présente convention, cette dernière sera résiliée de plein droit sans autre formalité, ce qui engendre la restitution totale de l'aide financière à la FFBaD.

Le Club :

Le Club atteste qu'il réalise une première affiliation :

- Soit sur la saison 2023-2024
- Soit pour la saison 2024-2025
 - o Une fois affilié, le Club devra respecter les obligations liées à son affiliation, en particulier l'obligation d'avoir au moins dix (10) licenciés et de licencier tous ses membres, et plus largement les statuts et règlements de la FFBaD.
 - o L'engagement du club est considéré comme valide quand les éléments ci-dessus sont respectés.

En cas de perte de l'affiliation ou de non-respect des obligations fédérales, pour n'importe quelle cause y compris en cas de force majeure, pendant la durée de la présente convention, cette dernière sera résiliée de plein droit sans autre formalité, ce qui engendre la restitution totale de l'aide financière à la FFBaD

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DU CLUB ET DE LA COLLECTIVITE

Le Club et la Collectivité doivent :

o Se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'encadrement sportif, ainsi que les réglementations de la FFBaD, en particulier concernant les équipements.

o Respecter la réglementation générale dans le cadre de l'utilisation des équipements sportifs ainsi que toute réglementation existante spécifique à la zone d'installation (règlement intérieur, capacité d'accueil, recommandations de la commission de sécurité ...).

Les achats et l'utilisation d'un ensemble de poteaux-filets et de services de traçage sont fait respectivement par la Collectivité et le club, en toute indépendance et sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 6 : VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur pour une durée de trois (3) ans à compter de sa date de signature ou de la date d'affiliation du club. Toutefois, la présente convention restera en vigueur et produira ses effets jusqu'à la fin de la saison concernée.

Toute modification de ces dispositions doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties à l'une des obligations contenues dans la présente convention, chacune des parties pourra la mettre en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception de réparer ce manquement dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires.

Si à l'expiration de ce délai, la partie défaillante n'avait pas entrepris les mesures nécessaires visant à réparer ce manquement, l'autre partie pourra résilier de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception la présente convention, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution, ou perte de l'affiliation du club.

Dès que la résiliation sera devenue effective, la Collectivité devra restituer l'aide financière, sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation du préjudice qu'elle pourrait subir du fait de la résiliation.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 077-217701929-20250320-DM2025_14-AI



Fait à Saint-Ouen, le 05/03/2025

En trois exemplaires originaux

***Pour la FFBaD
Franck LAURENT***

***Pour la Commune de
Fontenay-Trésigny***

***Pour l'association sportive
Fontenay-Trésigny
Badminton,***

Date, signature et désignation des signataires

ANNEXE 1 : CLASSEMENT DES POTEAUX ET FILETS

Tableau de Classement Fédéral Poteaux et filets de badminton

Circulaire

Mise à jour : 25 janvier 2022

secteur : Vie Sportive

nombre de pages : 4

Pour la mise en conformité prévue depuis juillet 2012 et l'acquisition de nouveaux équipements, l'appel d'offre des ensembles poteaux et filets de compétition de badminton devrait être libellé ainsi :

- X ensembles constitués de **poteaux autostables lestés** et filets associés possédant un classement fédéral FFBaD et réglables en hauteur (permettant la pratique du Minibad), de niveau régional et/ou national en fonction des distances de sécurité entre les terrains.
- X ensembles constitués de **poteaux autostables à visser** et filets associés possédant un classement fédéral FFBaD et réglables en hauteur (permettant la pratique du Minibad), de niveau régional.
- X ensembles constitués de **poteaux à fourreaux** et filets associés possédant un classement fédéral FFBaD et réglables en hauteur (permettant la pratique du Minibad) de niveau régional.

Attention : S'agissant des poteaux avec fourreaux, il est vital que les fourreaux soient scellés par l'entreprise qui les commercialise afin d'éviter certaines malfaçons (fourreaux scellés en dehors des lignes, pose à l'envers et hauteur non respectée..).

Pour télécharger la note explicative sur les classements des Poteaux et Filet sur le site de la FFBaD :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-poteaux-et-filets>

Possibilité de télécharger un certificat de classement sur le site de la FFBaD en cliquant sur le numéro de classement :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-poteaux-et-filets>

Marque commerciale	Adresse commerciale	Référence produit	Type de poteaux	Niveau de classement	Numéro de classement	Date de classement	Poteaux réglable pour Handibad et minibad	Référence du ou des filets associé au poteaux	Nom du laboratoire et référence du rapport d'	Commentaires
CFB Victor	5, bld George Méliès 94356 Villiers sur Mame	BP1	autostable	national	PF01-2007	25/10/07	non	BP6-BP7	CRITT 1592-A 1593-A	-
Marty Sports	Route de la Meignanne 49370 St Clément de la Place	BD 2004	autostable	national	PF02-2008	15/01/08	réglable	BD 6530 BD 6540 (sombre)*	Labosport 070055-A1	* filet avec bandes latérales et base de couleur sombre.
Marty Sports	Route de la Meignanne 49370 St Clément de la Place	BD 2005	autostable	régional	PF03-2008	15/01/08	réglable	BD 6530 BD 6540 (sombre)*	Labosport 070055-A1	* filet avec bandes latérales et base de couleur sombre
Marty Sports	Route de la Meignanne 49370 St Clément de la Place	BD 2006	autostable	régional national	PF04-2008	15/01/08	non	BD 6530 BD 6540 (sombre)*	Labosport 070055-A1	* filet avec bandes latérales et base de couleur sombre
Marty Sports	Route de la Meignanne 49370 St Clément de la Place	BD 2007	autostable	national	PF05-2008	15/01/08	non	BD 6530 BD 6540 (sombre)*	Labosport 070055-A1	* filet avec bandes latérales et base de couleur sombre
Dimasport	1 bis, rue Louis Armand 77834 Ozoir la Ferrière	BAD 131	autostable	régional national	PF06-2008	28/01/08	réglable	BAD 170	Labosport 071700-A2	-
Filmasport	ZI route d'Alsly - BP 4 14420 Potigny	BA024204-Z	autostable poteaux simples	national	PF07-2008	10/03/08	réglable	112BA526	Labosport 072698-A1	Ancienne référence 52960
Filmasport	ZI route d'Alsly - BP 4 14420 Potigny	BA024208-Z	autostable poteaux doubles	régional	PF08-2008	10/03/08	réglable	112BA526	Labosport 072698-A1	Ancienne référence 52956



Filmasport	BP 4 ZI 14420 Potigny	BA024204-Z et BA024208-Z	autostable simple et doubles	régional	PF09-2008	10/03/08	réglable	1121 F	072698-A1	52960 et 52956
Petiteau Industrie	38 bis, rue Saint Maurice 49440 Freigne	S010038	autostable	national	PF13-2008	06/08/08	non	S020012	Labosport 072556-A1	-
Nouansport	Route de Valençay 37460 Nouans les Fontaines	1121 G 1120-02	fourreaux	régional	PF14-2008	16/02/09	réglable	1121 F	Labosport R072697-A1	-
Nouansport	Route de Valençay 37460 Nouans les Fontaines	1121 S	autostable	national	PF15-2008	16/02/09	réglable	1121 F	Labosport R072697-A1	-
Petiteau Industrie	38 bis, rue Saint Maurice 49440 Freigne	S010036A	autostable	régional national	PF16-2009	27/04/09	non	S020012	Labosport R081693-A2	-
Petiteau Industrie	38 bis, rue Saint Maurice 49440 Freigne	S010040	autostable	régional national	PF17-2009	27/04/09	réglable	S020012	Labosport R081693-A2	-
Nouansport	Route de Valençay 37460 Nouans les Fontaines	1121 R	autostable	régional national	PF18-2009	27/04/09	réglable	1121 F	Labosport R090282-A1	-
Nouansport	Route de Valençay 37460 Nouans les Fontaines	1121 D	autostable poteaux doubles	régional	PF19-2009	27/04/09	réglable	1121 F	Labosport R090282-A1	-
Nouansport	Route de Valençay 37460 Nouans les Fontaines	1121 R et 1121 D	autostable simple et double	régional	PF20-2009	27/04/09	réglable	1121 F	Labosport R090282-A1	-
Filmasport	ZI route d'Alsy - BP 4 14420 Potigny	BA024210-Z	fourreaux	régional	PF21-2009	15/05/09	réglable	112BA526	Labosport R090403-A1	Ancienne référence 52860
Marty Sports	Route de la Meignanne 49370 St Clément de la Place	BD 2001 2040	fourreaux	régional	PF22-2009	16/06/08	non	BD 6530	Labosport R090771-A1	-
Casal Sport	1, rue Blériot - ZA Activeum 67129 Molsheim cedex	BA253	autostable	régional national	PF23-2009	02/10/09	réglable	BA251	CRITT ES09070482A ES0906431B	-
Evosport	2022, rue d'Avelette 62232 Annezin	B1000	autostable	régional national	PF24-2010	27/10/10	réglable	Yonex AC141EX	Labosport R100117-A1	-
Marty Sports	Route de la Meignanne 49370 St Clément de la Place	BD 2000 2040	fourreaux	régional	PF25-2010	19/01/11	réglable	BD 6530	Labosport R101116-A1	-
CFB Victor	5, bld George Méliès 94356 Villiers sur Marne	BP12	autostable	national	PF26-2011	19/03/11	réglable	BP6	CRITT ES11020211A ES11020212B	-
Sport France	Lieu dit « les Murets » 60820 Boran sur Oise	72912 SF	autostable	national	PF27-2011	23/12/11	réglable	72915 SF	Labosport R101116-A1	-
Marty Sports	Route de la Meignanne 49370 St Clément de la Place	BD 2008	autostable poteaux doubles	régional	PF28-2012	10/05/12	réglable	BD 6530	Labosport R112001-A1	-
Marty Sports	Route de la Meignanne 49370 St Clément de la Place	BD 2008 et BD 2005	autostable simple et double	régional	PF29-2012	10/05/12	réglable	BD 6530	Labosport R112001-A1	-
Iteuil Sports	RN 10 - Ruffigny 86240 ITEUIL	BA070	autostable	régional national	PF30-2013	10/05/13	réglable	Yonex AC141EX	CRITT ES12121041A ES12121042A	-
Iteuil Sports	RN 10 - Ruffigny 86240 ITEUIL	BA050	autostable poteaux doubles	régional	PF31-2013	10/05/13	réglable	Yonex AC141EX	CRITT ES12090758A ES12090759A	-
Iteuil Sports	RN 10 - Ruffigny 86240 ITEUIL	BA070 et BA050	autostable simple et double	régional	PF32-2013	10/05/13	réglable	Yonex AC141EX	CRITT ES12121043A ES12121044A	-
					PF33-2013					Référence retirée du classement



GES	Casal Sport - 1, rue Blériot - ZA Activeum 67129 Molsheim cedex	BA 291	autostable	régional national	PF34-2013	20/06/13	Reçu en préfecture le 21/03/2025 Publié le 24/03/2025 ID : 077-217701929-20250320-DM2025_14-AI			
GES	Casal Sport - 1, rue Blériot - ZA Activeum 67129 Molsheim cedex	BA 298	autostable poteaux doubles	régional	PF35-2013	20/06/13	réglable	BA 290	Labosport R120621-C1	-
GES	Casal Sport - 1, rue Blériot - ZA Activeum 67129 Molsheim cedex	BA 291 et BA 298	autostable simple et double	régional	PF36-2013	20/06/13	réglable	BA 290	Labosport R120621-C1	-
Iteuil Sports	RN 10 - Ruffigny 86240 ITEUIL	BA060	autostable à visser	régional	PF37-2013	09/09/13	réglable	Yonex AC141EX	CRITT ES12121054A ES12121055B	Fixation par vis dans sol
Petiteau Industrie	38 bis, rue Saint Maurice 49440 Freigne	S010046	autostable	national	PF38-2014	13/06/14	réglable	S020012	Labosport R130817-B1	-
Petiteau Industrie	38 bis, rue Saint Maurice 49440 Freigne	S010047 S010048	fourreaux	régional	PF39-2014	13/06/14	réglable	S020012	Labosport R130817-C1	-
Métalu-Plast	3 rue des Breholles 14540 Soliers	BA020220	fourreaux	régional	PF40-2014	19/06/14	réglable	112BA526 AC141EX	CRITT ES06-14-0930	-
Métalu-Plast	3 rue des Breholles 14540 Soliers	BA021225	autostable à visser	régional	PF41-2014	19/06/14	réglable	112BA526 AC141EX	CRITT ES06-14-0930	Fixation par vis dans sol
Métalu-Plast	3 rue des Breholles 14540 Soliers	BA021227	autostable	national	PF42-2014	19/06/14	réglable	112BA526 AC141EX	CRITT ES06-14-0929	-
Sodex International	18 rue de l'Avenir, bât. 224 14650 Carpiquet	S27235B	autostable	régional national	PF43-2014	24/11/14	réglable	S27875	Labosport R141555-A1	-
Sodex International	18 rue de l'Avenir, bât. 224 14650 Carpiquet	S27240	autostable	national	PF44-2014	24/11/14	réglable	S27875	Labosport R141555-B1	-
GES	Casal Sport - 1, rue Blériot - ZA Activeum 67129 Molsheim cedex	BA 292	autostable	national	PF45-2015	04/05/15	réglable	BA 290	Labosport R120621-B3	-
Sodex International	18 rue de l'Avenir, bât. 224 14650 Carpiquet	S27220	fourreaux	régional	PF46-2015	29/10/15	réglable	S27875	Labosport R141555-C1	-
Sodex International	18 rue de l'Avenir, bât. 224 14650 Carpiquet	S27215B	fourreaux	régional	PF47-2015	29/10/15	réglable	S27875	Labosport R141555-D1	-
Sodex International	18 rue de l'Avenir, bât. 224 14650 Carpiquet	S27280	autostable à visser	régional	PF48-2015	29/10/15	réglable	S27875	Labosport R150503-A1	-
Sodex International	18 rue de l'Avenir, bât. 224 14650 Carpiquet	S27263	autostable poteaux doubles	régional	PF49-2016	23/09/16	réglable	S27875	Labosport R141555-E1	-
Sodex International	18 rue de l'Avenir, bât. 224 14650 Carpiquet	S27240 et S27263	autostable simple et double	régional	PF50-2016	23/09/16	réglable	S27875	Labosport R141555-E1	-
Nouansport	Route de Valençay 37460 Nouans les Fontaines	BA 1500	autostable à visser	régional	PF51-2016	17/10/16	réglable	BA 8200	Labosport R160621-D1	Fixation par vis dans sol
Nouansport	Route de Valençay 37460 Nouans les Fontaines	BA 1000	autostable	régional national	PF53-2021	05/05/21	réglable	BA 8200Y BA 8200	Labosport R201800-B1	Roues larges
Nouansport	Route de Valençay 37460 Nouans les Fontaines	BA 1001	autostable double	régional	PF54-2021	16/07/21	réglable	BA 8200 BA 8200YO	Labosport R211115-B1	Roues larges
Nouansport	Route de Valençay 37460 Nouans les Fontaines	BA 1000 BA 1001	autostable simple et double	régional	PF55-2021	16/07/21	réglable	BA 8200 BA 8200YO	Labosport R211115-B1	-
Urbasport	2 rue du Languedoc 31330 Merville	4414	autostable à visser	régional	PF56-2021	09/12/21	réglable	198H	Labosport R211065-B1	Syst. d'ancrage : vissage dans cheville béton à frapper ou avec ancrage escamotable (réf 4360)

Sodex International	18 rue de l'Avenir, bât. 224 14650 Carpiquet	S27283	autostable à visser	régional	PF57-2022	23/05/22	réglable	S27875 AC141EX	Labosport R220233-A1 R220233-B1	Poteaux avec ancrage escamotable
----------------------------	---	--------	------------------------	----------	-----------	----------	----------	-------------------	---------------------------------------	-------------------------------------

Réglable : permet la pratique classique + minibad et handibad.
Spécialisé minibad : poteaux non réglables : exclusivement pour la pratique minibad.

Autostable : poteaux avec lest déplacement par
roulettes. Autostable à visser : poteaux avec platine à visser au sol.
Fourreaux : poteaux à insérer dans un fourreau scellé dans le sol.

Autostable poteaux doubles : combinaison de 2 poteaux autostables double (poteau entre 2 terrains pour terrains côte à côte). Autostable simple et double : combinaison de 1 poteau autostable simple et de 1 poteau autostable double (pour terrains côte à côte).

Les poteaux « autostable à visser » sont préférables pour une pratique scolaire et compétitive. Les poteaux « autostable » sont préférables pour une pratique exclusivement compétitive.

1) AD SPORT (traceur basé à Lille)

Arnaud DECOTEGNIE

BP 70036 - 59497 Linselles cedex

a.decotegnie@adsport.fr

03 20 68 39 97 / 06 61 36 39 97

2) Tracé + (intervient partout en France)

David TOSOLINI

3 rue Anatole France 49100 Angers

tosolinid@gmail.com

02 41 45 54 00 / 06 87 41 08 21

Veuillez contacter le pôle équipement de la FFBaD pour identifier des traceurs professionnels à proximité de votre gymnase.